

Nos formations

-sont spécialement mises en place pour vous,

-se déroulent sur votre territoire,

- ont lieu en petits groupes de 15 élus maximum,

- font appel à des intervenants qualifiés.

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux.

Joignez-nous sur :
admm55@orange.fr
ou au 03.29.84.51.05

Faites vite, votre dossier doit arriver 2 mois avant la date de la formation à la Caisse des dépôts et consignations.

Formez-vous pour mieux exercer votre mandat

Découvrez
nos propositions
de formations

Pourquoi se former ?

Le mandat d'élu oblige à être compétent dans plusieurs matières. Pour cela, il est indispensable de se former pour mener à bien sa mission, mais aussi pour être plus efficace et se protéger.

Attention,
certaines inscriptions doivent
se faire
avant le 18 septembre 2021 !

Nos formations

-sont spécialement mises en place pour vous,

-se déroulent sur votre territoire,

- ont lieu en petits groupes de 15 élus maximum

- font appel à des intervenants qualifiés.

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux

Joignez-nous sur :
admm55@orange.fr
ou au 03.29.84.51.05

Faites-vite, votre dossier doit arriver 2 mois avant la date de la formation à la Caisse des dépôts et consignations.

Le Droit individuel à la formation des élu(e)s : (DIFE)

Vous pouvez vous former sans frais ni pour vous ni pour votre collectivité !

Pour en bénéficier, il suffit d'être un(e) élu(e), indemnisé(e) ou non, : maire, adjoint(e), conseiller(ère) municipal(e), président(e) et vice-président(e) d'intercommunalité, conseiller(ère) communautaire.

En 2020 chaque élu(e) a acquis 20h de formation.

En 2021, les droits à formation ont été transformés d'heures en euros : à compter du 22 juillet 2021, chaque élu a obtenu 400,00 euros de droits de formation.

Les heures de formation de 2020 non prises sont converties en appliquant le taux de 15 € par heure (soit 300,00 euros si aucune des 20h00 n'ont été consommées en 2020), et se cumulent alors au 400,00 €.

Nous vous proposons aujourd'hui notre catalogue des formations.

Renvoyez-nous au plus vite votre bulletin d'inscription accompagné de votre adresse personnelle et de votre pièce d'identité en cours de validité.

Nous nous occuperons des formalités pour que cela ne vous coûte rien !

Formations

Les documents d'urbanisme

1 journée de 9h00 à 16h00

- * le 22 novembre 2021 à Boviolles
- * le 23 novembre 2021 à Chattancourt

Comment concilier vie d'élu(e) et vie privée

1 journée de 9h00 à 17h00

- * le 2 décembre 2021 à Ippécourt

Comment prendre sa place au sein du conseil municipal

1 journée de 9h00 à 17h00

- * le 10 janvier 2022 à Belrupt-en-Verdunois

Comment entretenir la motivation de l'équipe pendant tout le mandat

1 journée de 9h00 à 17h00

- * le 11 janvier 2022 à Ancemont

Les autorisations d'urbanisme

1 journée de 9h00 à 16h00

- * le 17 janvier 2022 à Damvillers
- * le 18 janvier 2022 à Seigneulles

Les documents d'urbanisme

Programme

1. Les normes législatives et réglementaires qui s'imposent à l'urbanisme et notamment aux documents d'urbanisme
2. Les outils de la planification urbaine
 - a) Rappel : le schéma de cohérence territoriale (SCOT) - outil des stratégies intercommunales
 - b) Le plan local d'urbanisme (PLU) : document de base de la planification communale
 - c) L'alternative au PLU dans les communes rurales : Les cartes communales
 - d) Les communes qui n'ont pas de documents d'urbanisme
3. L'urbanisme et l'intercommunalité : (Le PLUI)
L'exercice de la compétence en matière de PLU, documents d'urbanisme en tenant lien et carte communale
 - a) Les modalités du transfert de la compétence
 - b) L'exercice de la compétence,
La procédure d'élaboration du PLU intercommunal.

Objectifs pédagogiques

Identifier et maîtriser le fonctionnement des documents d'urbanisme.

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques,
- Cas d'application.

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux

Formation sur 1 journée

Dates :

- soit le 22 novembre à Boviolles 2021
- soit le 23 novembre à Chattancourt 2021

Horaire : 9h00-16h00

Effectif : de 6 (minimum)
à 15 personnes (maximum)

Intervenant :

Rémy CLOUET

Consultant formateur

Coût : 350,00 €

utilisez votre DIFE, cela ne vous coûtera rien ni à votre collectivité

Pour en bénéficier, nous renvoyer votre inscription

avant le 18 septembre 2021

Concilier vie d'élu(e) et vie privée

Programme

1. Fixer ou rétablir des limites claires

- . Qui suis-je ?. Qu'est-ce qu'une limite ? Comment puis-je la définir ?
- . Qu'est-ce que je m'impose ? Pourquoi ?

2. Etablir une liste de tâches et de priorités

- . Qu'est-ce qui est important ? Qu'est-ce qui est urgent ?
- . Comment je classe l'urgent et l'important dans ma vie d'élu, dans ma vie privée ?

3. Savoir déléguer

- . Se faire confiance, faire confiance / Choisir les équipiers à qui on peut déléguer / Déléguer pour gagner du temps.

4. Prendre soin de soi

- . Comprendre que prendre soin de soi est la base du bien être physique et émotionnel,
- . Apprendre à se détendre intellectuellement, physiquement et émotionnellement,
- . Comment prendre soin de soi. Le respect de soi, la base de tout.

5. Optimiser et organiser son emploi du temps

- . S'organiser selon sa nature / Bien gérer ses périodes de repos et de ressourcement sans culpabilité.

6. Bien vivre sa vie privée

- Ne pas se laisser déborder par sa vie d'élu / Comment ne pas perdre sa vie à la gagner ? / Savoir profiter de l'instant présent.

Objectifs

Se servir de la confiance en soi, du dépassement de soi pour :

- Fixer ou rétablir des limites claires,
- Etablir une liste de tâches et de priorités,
- Savoir déléguer,
- Prendre soin de soi,
- Organiser et optimiser son emploi du temps,
- Bien vivre sa vie privée

Moyens pédagogiques

- Diagnostic individuel,
- Analyse du comportement en tant qu'élu,
- Les croyances bloquantes,
- La carte mentale.

Public visé

- Élus

Formation sur 1 journée

Date :

- Le 2 décembre 2021
à Ippécourt

Horaire : 9h00-17h00

Effectif : de 6 (minimum)
à 12 personnes (maximum)

Intervenante :

Dominique PERRIN

Consultante formatrice

Coût : 350,00 €

utilisez votre DIFE, cela ne
vous coûtera rien ni à votre
collectivité

Pour en bénéficier, nous renvoyer
votre inscription

Avant le 25 septembre
2021

Comment prendre sa place au sein du conseil municipal

Programme

1. développer ses qualités relationnelles

- les principes fondamentaux de la confiance,
- développer la confiance en soi pour réussir avec les autres,
- connaître ses besoins et ceux des autres,
- connaître ses ressources et ses points forts.

2. Communiquer avec efficacité

- les différents types d'attitude et ce qu'elles induisent,
- l'écoute active : les différents canaux de communication,
- adapter sa communication à ses interlocuteurs,
- analyser, être clair, concis, précis.

3. Mieux travailler avec les autres

- se connaître et s'apprécier en développant un moi positif,
- apprendre à se situer dans sa relation avec les autres,
- s'encourager et encourager les autres.

4. les points clés de votre nouvelle efficacité

- s'auto-ancrer des ressources positives,
- déterminer avec réalisme les points d'évolution,
- être pro-actif,
- penser gagnant/gagnant,
- comprendre pour être compris,
- trouver les synergies.

Objectifs

- S'inscrire dans une dynamique d'évolution pour s'affirmer,
- Prendre conscience de ses ressources pour améliorer son efficacité dans le travail d'équipe.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, jeux de rôles et échanges d'expérience à partir d'exemples apportés par le groupe.

Public visé

Tout élu désireux de développer son efficacité au sein d'un conseil municipal.

Formation sur 1 journée

Date :

- le 10 janvier 2022 à
Belrupt-en-Verdunois

Horaire : 9h00-17h00

**Effectif : de 6 (minimum)
à 12 personnes (maximum)**

Intervenante :

Dominique PERRIN

Consultante Formatrice

Coût : 350,00 €

**utilisez votre DIFE, cela ne
vous coûtera rien ni à votre
collectivité**

Pour en bénéficier,

nous renvoyer votre inscription

avant le 2 novembre 2021

Comment entretenir la motivation de l'équipe pendant tout le mandat

**Formation
sur 1 journée**

Date :

- **le 11 janvier 2022
à Ancemont**

Horaire : 9h00-17h00

**Effectif : de 6 (minimum)
à 12 personnes (maximum)**

Intervenante :

Dominique PERRIN

Consultante formatrice

Coût : 350,00 €

**Utilisez votre DIFE, cela
ne vous coûtera rien ni à
votre collectivité**

**Pour en bénéficier, nous renvoyer
votre inscription**

avant le 15 décembre 2021

Programme

1. Avec quels critères accroître le taux d'adhésion ?
 - Soucis,
 - Aides,
 - Autonomie.
2. Observer l'intégration des équipiers
 - Où était le curseur lors de la constitution de l'équipe ?
 - Où est-il maintenant ?
 - Comment je peux agir sur l'amélioration de l'intégration des équipiers ?
3. Le savoir-être, le savoir-faire
 - Se faire confiance, faire confiance,
 - Le respect au cœur de la relation,
 - Les expériences qui construisent,
 - Les compétences qui grandissent
4. Établir un bilan de fonctionnement collectif
 - La loi des 4 M,
 - Motivation,
 - Mesure,
 - Milieu.

Objectifs

- Avec quels critères accroître le taux d'adhésion ?
- Observer l'intégration des équipiers,
- Le savoir-être, le savoir-faire,
- Développer la confiance et les compétences,
- Établir un bilan de fonctionnement collectif.

Moyens pédagogiques

Apports théoriques, exercices, jeux de rôles et échanges d'expérience à partir d'exemples apportés par le groupe, sculpture.

Public visé

Maires, adjoints, conseillers municipaux.

Les autorisations d'urbanisme (Permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, ...)

Programme

1. Le préalable : le certificat d'urbanisme
 - Dépôt et instruction, décision, durée et effets du certificat d'urbanisme.
2. le permis de construire
 - A. Le champ d'application
 - Les travaux échappant à toute formalité,
 - Les travaux soumis à permis de construire,
 - Les travaux soumis à déclaration préalable.
 - B. La délivrance
 - Compétences,
 - La procédure,
 - Le fonds de la décision,
 - Qui délivre l'autorisation en cas de PLUI ?
 - C. L'utilisation du permis de construire
 - Les effets du permis,
 - Le contrôle des travaux.
3. Le permis d'aménager
 - Champ d'application,
 - Règles procédurales particulières.
4. le permis de démolir
 - Champ d'application,
 - Règles de fond,
 - Modalités de délivrance,
 - Utilisation.
5. Urbanisme : renforcement des pouvoirs de mise en demeure du maire, éventuellement assortie d'une astreinte.

Objectifs

- Maîtriser les autorisations d'urbanisme (le permis de construire, le permis d'aménager, le permis de démolir et la déclaration préalable),
- Rappeler le rôle de la commune et les pouvoirs du maire en matière d'autorisations d'urbanisme

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques,
- Cas d'application

Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux

Formation sur 1 journée

Dates :

- soit le 17 janvier 2022
à Damvillers
- soit le 18 janvier 2022
à Seigneulles

Horaire : 9h00-16h00

**Effectif : de 6 (minimum)
à 15 personnes (maximum)**

Intervenant :

Rémy CLOUET

Consultant formateur

Coût : 350,00 €

**Utilisez votre DIFE, cela
ne vous coûtera rien ni à
votre collectivité**

**Pour en bénéficier, nous ren-
voyer votre inscription**

avant le 15 décembre 2021

Bulletin d'inscription*

Nom :

Prénom :

Mandat :

Date de début de mandat (date d'élection) :

Commune :

Adresse personnelle :

Courriel :

Téléphone portable :

Désire m'inscrire :

Formations :

Les documents d'urbanisme

Le 22 novembre 2021 à Boviolles

Le 23 novembre 2021 à Chattancourt

Comment concilier vie d'élu(e) et vie privée

Le 2 décembre 2021 à Ippécourt

Comment prendre sa place au sein du conseil municipal

Le 10 janvier 2022 à Belrupt-en-Verdunois

Comment entretenir la motivation de l'équipe pendant tout le mandat

Le 11 janvier 2022 à Ancemont

Les autorisations d'urbanisme

Le 17 janvier 2022 à Damvillers

Le 18 janvier 2022 à Seigneulles

Fait à

Le

Signature

* Attention : en fonction du montant de votre DIFE, vous ne pouvez choisir qu'une ou deux formations.

Formations

Nombre de places
limité

À retourner

AU PLUS TÔT à

admm55@orange.fr

avec une copie recto-
verso de votre pièce
d'identité en cours de
validité

et dans tous les cas au
moins 2 mois avant le
début de la formation
pour bénéficier de
votre DIFE.